



TROPHEE VETERANS DU COGNAC

ASL-Golf du COGNAC LE 16 et 17 SEPTEMBRE 2023

Email : contact@golfducognac.fr - Tél : 05 45 32 18 17 – www.golfducognac.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- avoir 60 ans ou plus la veille de l'épreuve
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les TROPHEES VETERANS antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours.

Les joueurs seront répartis en 2 séries :

- 1 Série Messieurs : comprenant 45 joueurs au maximum d'index ≤ à 15,4
- 1 Série Dames: comprenant 15 joueuses au minimum d'index ≤ à 18,4

Limitation du Champ : Le Club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimums fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

Le nombre maximal de joueurs autorisé est de 60 incluant les dames et wild cards

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National VETERANS, des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué

Wild Cards : Le club organisateur dispose de 5 wild-cards (incluses dans les 60 participants) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions. Les joueurs non licenciés

en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023.

Classement : Le classement du TROPHEE VETERANS DU COGNAC est un classement en brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou (1-2-17-18)

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Les départs

Pour le 1er jour : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

Pour le 2^e tour En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément.

III - ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront exclusivement par internet sur notre site <http://www.golfducognac.fr>

avant DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023, minuit. La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le **vendredi 15 septembre 2023** sur réservation des départs au golf.

Aucun engagement par téléphone, ne sera pris en considération.

Droits d'inscription fixés comme suit :

Membres = 40 €

Extérieurs = 90 €

Tout joueur déclarant forfait après le VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 17H, reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - REMISE DES PRIX

Les 3 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

V - COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Renseignements

05 45 32 18 17

Inscriptions sur le site internet du golf du Cognac

www.golfducognac.fr